



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 11
du 26 Octobre 2022

PERMAMENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 29 & 30 OCTOBRE 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17). Merci de contacter à partir du samedi matin la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

RAPPEL DE LA DUREE DU TEMPS DES RENCONTRES « FÉMININES A 11 » & « U 18 »

Nous vous rappelons que la durée du temps réglementaire des rencontres des **Féminines à 11** Adultes et les rencontres des **U 18** est de **90' (2 X 45')**

REUNIONS TECHNIQUES (FACULTATIVES)

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, 3 réunions techniques sont prévues en novembre 2022 :

- **Le lundi 07 novembre 2022 à St Jean Le Centenier (07) de 19h30 à 21h30.**
- **Le mardi 08 novembre 2022 à Sarras (07) stade de foot de 19h30 à 21h30.**
- **Le samedi 26 novembre 2022 au Siège du District de 09h30 à 11h30.**

Ces 3 réunions sont d'ordre technique et ne sont que facultatives.

Tous les arbitres jeunes et adultes y compris les arbitres stagiaires peuvent y assister en choisissant une des trois dates.

Attention : Ces réunions sont réservées uniquement aux Arbitres, Observateurs et Tuteurs.

TOUTE PRÉSENCE SERA CREDITÉE D'UN BONUS DE 3 POINTS SUR VOTRE CLASSEMENT.

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES JEUNES ET ADULTES « CLÔTURE DE LA FMI »

Depuis le début de la saison trop d'erreurs sont constatées lors de la clôture de la FMI (exemples : scores qui sont inversés, erreurs sur les sanctions disciplinaires etc...) Il vous est donc rappelé de bien vouloir faire vérifier l'historique **en présence**, soit des deux coachs pour les jeunes, soit des deux capitaines pour les adultes, avant de faire leur faire signer et de clôturer la FMI.

Pour tout manquement à ce rappel, il sera appliqué le règlement intérieur.

« INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

MERCI DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons que vos rapports doivent se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que se soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

« CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour changement de vos coordonnées (adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail), vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage**.

« **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** »

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2022

- Samedi 29 octobre :

Séance de rattrapage du test TAISA sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 10h00 à 11h30.

NOVEMBRE 2022

- Lundi 7 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes à St Jean Le Centenier (07) de 19h30 à 21h30.

- Mardi 8 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes à Sarras (07) de 19h30 à 21h30.

- Samedi 26 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes au Siège du District de 09h30 à 11h30.

DECEMBRE 2022

- Samedi 17 décembre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE « TAISA »

Une séance de rattrapage du test physique « TAISA » est programmée le samedi 29 Octobre 2022 sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 10h00 à 11h30.

TOUT ARBITRE N'AYANT PAS RÉUSSI SON TEST PHYSIQUE NE SERA PAS DÉSIGNÉ

Voir la liste ci-dessous :

NOM - PRENOM	CATEGORIES	NOM - PRENOM	CATEGORIES
MEGHZILI Karim	District 1	ACHOURI Youssef	District 4
BAUDUIN Sylvain	District 2	AMARA Mohsen	District 4
DOGAN Sébastien	District 2	AMEUR Zouhaier	District 4
CHEVAL ALBERT Fanny	District 3	AMROUNE Samir	District 4
FAURE Florian	District 3	BAGHOUGHY Aziz	District 4
GONCALVES Daniel	District 3	BARBOSA Laurent	District 4
GRASSET Guillaume	Assistant 1	BENLAKEHAL Charef Eddine	District 4
BUTLER Sylvain	Assistant 2	BORNIER Ingrid	District 4
CHABBAT Maurice	Assistant 2	BOUKHETAHCE Rachid	District 4
LYVER Sébastien	Assistant 2	CAUVIN Nicolas	District 4
MORET James	Assistant 2	DELORME Lucie	District 4
PERDIROLE Raphaël	Assistant 2	MESTOURA Idris	District 4
BADAD Amine	J.A.D.	NDIAYE Falou	District 4
DE CILLIA Brayan	J.A.D.	NOUTAI Zinsou Joseph	District 4
DUHAMEL Laurent	J.A.D.	PERMINGEAT Romaric	District 4
DYOURI Yousra	J.A.D.	PERRI Vincent	District 4
EL MARZGUIOUI Tarek	J.A.D.	VALENCONY André	District 4
EYRAUT Raphaël	J.A.D.	WADJIB Imrane	District 4
VINCENT Lilian	J.A.D.		

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDÉPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€60 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- Le guide pratique interactif, d'un montant de 10€60.

A ce sujet, un mail a été envoyé à tous les arbitres indépendants concernés.

Par conséquent, la commission départementale de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant (chèque à l'ordre du D.D.A. de Football) **avant le lundi 31 octobre 2022, délai de rigueur.**

Liste des arbitres indépendants :

- AMARA Mohsen
- ASTIER Antoine
- DJERIDI Idriss
- GUILLARD Sébastien
- MLYNARCZYK Adrien

COURRIERS DES ARBITRES

- **BAUDUIN Ylan** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 16/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BORNIER Ingrid** : Courriel nous adressant son Arrêt de Travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/10/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **WERBER Stéphane** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 31/10/2022 pour cause de blessure. Lu et noté dans l'attente d'un Certificat Médical. Prompt rétablissement.
- **CHEVAL-ALBERT Fanny** : Courriel nous adressant sa prolongation d'Arrêt de Travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 11/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **GALOYAN Arthur** : Courriel nous adressant son Attestation Médicale justifiant son indisponibilité jusqu'au 26/10/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **PERDRIOLE Raphaël** : Courriel nous informant de l'absence de l'équipe de VALENSOLLES lors de la rencontre de Coupe R. GIRAUD du 23/10/2022. Lu et noté.

RAPPEL AUX CLUBS « CHANGEMENT DE MAILLOTS »

Nous vous rappelons que lorsque deux équipes ont la même couleur de maillot lors d'une rencontre de District, c'est à l'équipe recevante de changer les maillots.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS « ARRETES MUNICIPAUX OU ANNULATION DE RENCONTRE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à l'attention de tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal ou que la rencontre n'a pas lieu, pour quel que soit la raison, de prévenir l'arbitre par téléphone ou bien de prévenir la permanence arbitrale du week-end (consulter le PV de la semaine, catégorie « **Arbitrage** »), si celui-ci n'est pas joignable, **mais en aucun cas, de lui laisser un sms ou de lui envoyer un mail.**

Merci d'en prendre note.

COURRIERS DES CLUBS

- **ENT S CHOMERAC** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **C.O. DONZERE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **O.S. VALLÉE DE L'OUVEZE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **A.S. DU DOLON** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres le 22/10/2022. Lu et noté.
- **A.S. VALLEE DU JABRON** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **U.S. MONTELIER** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.
- **S.C. BOURGUISAN** : Courriel nous informant d'un Arrêté Municipal (non reçu) interdisant les rencontres les 22 & 23/10/2022. Lu et noté.

COURRIERS DES MAIRIES

- **PIERRELATTE** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres des 22 & 23/10/2022. Lu et noté.

LIVRE « LE FOOTBALL ET SES REGLES » - GUIDE DE L'ARBITRAGE

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

- Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,
- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT